

Paroisses de la Trinité et St Eloi
COMPTE-RENDU DE LA SOIREE DU 27 OCTOBRE 2021
STE BERNADETTE SUITE AU RAPPORT SAUVE

Présentation de la soirée par Philippe BLEYNIE
Prière attribuée à St François par Michel REYNET
Animation : Dominique et Paul ANGLERAUD
Secrétaires : Dominique SAMPRE et Michel REYNET,
Prise des coordonnées des participants signataires du document remis à
l'évêque : Danièle BRUNET et Pierre LAURENT
47 personnes présentes.
Chaque participant est invité à noter sur une ou deux feuilles ce qui lui tient
à cœur : questions, convictions. Recueil de ces feuilles.
Pendant le dépouillement des écrits, quatre points précis de
recommandations sont abordés.

Recommandations n° 1 : production du casier judiciaire.

L'assemblée demande que les clercs ainsi que les autres acteurs auprès de mineurs et personnes en fragilité fournissent un extrait de casier judiciaire. Quelqu'un disait : est-ce de la fumée ? Un autre précisait que tout n'est pas inscrit sur le volet n° 3 du casier judiciaire.

Recommandation n° 18 : cellules d'accueil et d'écoute.

L'assemblée demande :

- Que ces cellules ne soient composées que de laïcs avec un relais avec l'évêque ;
- Que l'écoute soit ouverte à toute la société civile.

Question : qui nomme les membres de ces cellules ?

Recommandations n° 31 et 33 : indemnisation.

L'assemblée opte pour une individualisation des indemnisations (certains ne demandent qu'une démarche de pardon mais pas d'argent).
L'assemblée refuse l'idée de faire appel aux dons.

Certains ne veulent pas donner, d'autres donneront peut-être mais sans être sollicités. Les calculs des indemnités seraient à effectuer par des commissions hors Eglise.

Une remarque : que tous contribuent voudrait dire que l'appel aux dons déplace la responsabilité vers la culpabilité.

Une fois le dépouillement terminé, l'assemblée débat à partir des écrits des participants. Les principaux points relevés concernent :

Les évêques, la gouvernance et le pouvoir

Les prêtres et leur formation

Les victimes, la justice, la réparation

La confession

Les femmes

Evêques, gouvernance et pouvoir.

Quelques remarques : les évêques doivent assurer ENSEMBLE ce naufrage. La démission collective des évêques est évoquée comme ce fut le cas au Chili. Démission du président de la CEF et des deux vice-présidents ? Jean-Michel fait remarquer que dans le cas du Chili, c'est le pape qui avait demandé la démission des évêques car beaucoup étaient directement impliqués dans l'affaire. Il ajoute que jusque-là le pape a renvoyé les évêques à leurs responsabilités dans chaque pays, mais qu'il ne serait pas surpris que François intervienne dans quelques temps au niveau de l'Eglise Universelle si la pédo criminalité dans l'Eglise prenait une dimension majeure. Il a été noté que la lettre de notre évêque a été diversement reçue. Quelques uns faisaient remarquer un certain manque d'empathie des évêques. Une participante a fait part de sa surprise qu'un évêque ait refusé l'accès aux archives de son diocèse. A été soulevée la question des ressources humaines dans les diocèses. Jean-Michel fait remarquer qu'une équipe est en place depuis septembre 2020 dans notre diocèse. A l'unanimité, il est rappelé que le droit canon n'est pas au-dessus des lois de la République. Certains ont dit leur attente de voir diminuer une certaine forme d'apparat des évêques. Il a été noté que l'évêque de Luçon a reconnu ce qui s'était passé dans son diocèse. Plusieurs ont souligné que le rapport au sacré a mis des clercs en difficulté. On les a parfois sacrés. Il a été dit que les évêques sont certainement souvent seuls pour discerner et prendre des décisions. Il a été noté qu'il ne fallait pas avoir peur, ni reculer devant la réforme des structures. A été évoquée la question de l'autorité qui n'est pas

autoritarisme mais soucieux de faire grandir. Il serait bon que l'Église revienne à son langage. Quelqu'un disait : on parle d'amour. Mais dans le cas de crimes sexuels sur mineurs, où est l'amour ? Enfin, est demandée une plus grande place pour les femmes.

Prêtres.

Un membre de l'assemblée faisait remarquer qu'on ne naît pas pervers, on le devient. Qu'avant d'être victimes ou abuseurs les prêtres sont des personnes. Tous s'accordent à dire qu'il faut éviter tous les abus de pouvoir. Une demande : être plus prudent dans le discernement des candidats à la prêtrise et tout au long de la formation. Quelqu'un posait la question : quel regard portons-nous sur les prêtres ? La manière dont nous sommes en relation avec eux peut contribuer à les sacraliser. Jean-Michel insiste sur la nécessité de revenir et repartir du Christ. A été soulignée la question de la « pureté » que l'on attend d'un homme d'Église. Quelqu'un disait que le titre de « père » n'était pas adéquat pour parler des clercs. Un autre a parlé de deux attitudes des prêtres : celui qui prêche à 3 m au-dessus du sol et celui qui est berger au milieu du troupeau. La question du mariage des prêtres a été soulignée : ça ne solutionnerait rien dans la mesure où 80 % des cas de pédophilie ont lieu dans les familles. Il a été abordé également le mode de vie des prêtres : chacun est différent. Jean-Michel insiste sur l'importance de l'accompagnement spirituel et la relecture qui pourraient être réalisés avec des laïcs bien mieux formés parfois que des clercs dans ces domaines.

Victimes.

Il est souligné l'importance de faire reconnaître les crimes contre des mineurs par la justice afin de permettre une vraie reconstruction ; réparer, respecter les victimes, ne pas les maltraiter une deuxième fois. Respecter le silence si elles ne souhaitent pas parler. Un impératif : écarter les agresseurs trop longtemps couverts par la hiérarchie. Il est proposé que la Déclaration des Droits de l'enfant soit affichée dans les lieux où se retrouvent des mineurs. Quelqu'un parlait de « jugement de l'homme et pardon de Dieu ». Il a été signifié l'importance de l'articulation entre droit républicain et droit canon. Il serait important d'être au courant des avancées des procès républicains ou canoniques. Une démarche diocésaine serait importante : un temps pénitentiel public dans notre diocèse

comme ce fut le cas en Vendée. Une question : que faire des confidences d'un enfant, quand on est catéchiste ou animateur de groupes d'enfants ?

Confession

Le débat autour du secret de la confession n'a été évoqué que par écrit. Un membre rappelait ce que Louis PEROUAS avait constaté dans l'Eglise en Limousin au XVI^e et XVII^e siècles : « l'anticléricisme s'expliquait par la confession considérée comme une intrusion ».

Femmes.

Une remarque : notre hiérarchie accorde peu d'intérêt aux femmes. Quelqu'un notait que la place de la femme dans la société se retrouvait dans l'Eglise. Plusieurs participants demandaient une plus grande présence de femmes et pourquoi pas des femmes diacres. Quelques remarques sur le fait qu'il était insupportable de constater dans certaines églises que le chœur soit interdit aux filles comme servantes d'autel. Le prêtre représenterait le Christ et la femme, non ?

Enfin l'assemblée a remercié la CEF d'avoir eu le courage de demander ce rapport à une commission indépendante et sur une période de 70 ans, donc plus longue que la période de prescription.

La rencontre s'est terminée par la prière du Notre Père et la bénédiction.